



Conservatoire
de l'espace
littoral
et des rivages
lacustres

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 AVRIL 2003

DÉLIBÉRATION
N° 2003 - 5
Point 3.

OPERATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVEES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

3.1. MANCHE MER DU NORD

NORD

Pas-de-Calais

3.1.1. Dunes de Stella-Merlimont (extension) *Merlimont* 68 ha

Somme

3.1.2. Rive sud de la Baie de l'Authie *Fort Mahon, Quend* 222 ha

3.1.3. Renclôture de la Gaité *Lanchères, Pendé* 204 ha

3.2. ATLANTIQUE – BRETAGNE

BRETAGNE

Morbihan

3.2.1. Mat Fenoux –Mer de Gâvres (extension) *Plouhinec, Riantec* 585 ha
(affectation Défense, DMP et propriétés privés)

POITOU-CHARENTE

Charente-Maritime

3.2.3. Fiers d'Ars (extension) *La Couarde* 235 ha

3.3. MÉDITERRANÉE

LANGUEDOC ROUSSILLON

Hérault

3.3.1. Notre Dame de l'Agenouillade *Agde* 3,5 ha

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Bouches-du-Rhône

Affectation

3.3.2. ~~Mars Neuf~~ *Mars Neuf, marais de Bourgogne.* *Arles, Saintes-Maries de la Mer* ~~13 280 ha~~

Var

3.3.3. Cap Bénat (extension) *Bormes-les-Mimosas* 125 ha

Alpes-Maritimes

~~3.3.4. Colline-Saint-Philippe *Nice* 15 ha~~

3.4. LES LACS

ALPINS

Savoie (Lac du Bourget)

3.4.1. Transfert du domaine public lacustre *Tresserve, Brisson-Saint-Innocent* 23ha

3.5. RIVAGES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Guadeloupe

3.5.1. Pointe à Bacchus (extension) *Petit Bourg* 40 ha

Ajustements des zones d'intervention concernant les 50 pas géométriques

3.5.2. Anse Botrel *Pointe Noire* 3,5 ha

3.5.3. Rivages de Capesterre de Marie-Galante *Capesterre Grand Bourg* 24 ha

3.5.4. Rivages du Petit Cul de Sac Marin *Baie Mahault/Petit Bourg* 30 ha

3.5.5. Pointe de la Perle *Deshais* 5 ha

3.6. RIVAGES DE L'OCEAN INDIEN

La Réunion

3.6.1. Le Gol (extension)	<i>Saint-Louis</i>	89 ha
3.6.2. La Convenance	<i>Sainte-Marie</i>	42 ha

Mayotte

3.6.3. Bassin versant de Tsingoni – Baie de Soulou	<i>M'itsamgamouji, Tsingoni, Chiconi</i>	402 ha
<u>Affectation DPM</u>		
3.6.4. Mangrove de Dzoumonye	<i>Bandraboua</i>	146 ha
<u>Affectation</u>		
3.6.5. Baie de Boueni - Ilot de Karoni	<i>Chirongui, Boueni</i>	201 ha

Le Président,



Le Directeur,

